

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SICOVAL POUR LE MÉTIER D'AMÉNAGEUR DE ZONES D'ACTIVITÉS

Pour accompagner le développement économique de son territoire, le Sicoval crée des parcs d'activités depuis plus de 40 ans. A travers son Schéma de développement économique, commercial et touristique, notre Communauté d'Agglomération a ciblé 3 enjeux stratégiques :

- Adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement
- Encourager un développement équilibré
- Affirmer l'identité et le positionnement du Sicoval par des choix assumés

Cette politique de développement économique est aussi déployée en cohérence avec les ambitions globales de développement durable du territoire qui sont inscrites dans notre Agenda 21 et notre Plan Climat énergie territorial.

De ce fait, elle prend en compte le respect et la protection de l'environnement, notamment en matière de transports, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire.

Fort de ce cadre politique, il a été décidé d'associer concrètement notre concept de développement durable à l'outil d'accueil économique qu'incarnent les parcs d'activités.

Pour ce faire, le Sicoval s'est doté de moyens humains, techniques et financiers, pour répondre aux exigences relatives à la mise en place d'un système de management environnemental (SME) définies dans la norme ISO 14001, en vue d'être certifié pour notre métier d'aménageur de parcs d'activités. Son domaine d'application englobe les étapes suivantes :

- ① Les études de conception des parcs d'activités ;
- ② La réalisation de travaux d'aménagement ;
- ③ La commercialisation des terrains et l'implantation des entreprises.

Pour atteindre ces objectifs et protéger l'environnement, sur chaque parc d'activités en création ou en extension, le Sicoval s'engage à définir clairement les enjeux environnementaux du parc et à trouver des solutions pour réduire et maîtriser au maximum les impacts environnementaux, prévenir les pollutions et prendre en compte les risques et opportunités. A cette fin, il élabore un Programme environnemental adapté à chacune de ses 5 zones en projet :

- Les Monges (Deyme)
- En Rouzaud (Ayguesvives)
- Le Rivel (Baziège-Montgiscard)
- Extension du Parc du Canal (Ramonville-Saint-Agne)
- Extension de La Balme (Belberaud)

Ces engagements portent sur les phases de programmation, de conception, de réalisation des travaux d'aménagement jusqu'à la commercialisation des parcelles. Ils se traduisent au travers de la réalisation des études par des choix de prestataires et des sociétés, ainsi que par un suivi des travaux et de l'accueil des entreprises.

Cette démarche s'inscrit dans un souci de conformité à la législation, à la réglementation et aux autres exigences auxquelles le Sicoval a souscrit. Ainsi, le Sicoval s'engage dans l'amélioration continue de la performance environnementale de ses parcs d'activités.

Pour les entreprises qui s'implanteront sur les parcs d'activités, cette démarche est un outil qui garantit la réalisation de parcs d'activités de haute qualité environnementale et un cadre de vie agréable permettant de se développer durablement.

Dans ce but, je compte sur toutes les personnes concernées par notre métier d'aménageur, techniciens et élus, pour contribuer activement à la mise en œuvre de notre Politique environnementale qui doit leur être communiquée, ainsi qu'à toutes nos parties intéressées, parce qu'elle est bénéfique à notre Communauté d'Agglomération et à chacun de nous.

Le 05/10/2016



Jacques OBERTI

Président de la Communauté d'Agglomération du Sicoval